EP2 RS1 Les activités pédagogiques

Jouer un besoin essentiel

LE JEU CHEZ L'ENFANT

Le jeu occupe une place majeure dans la vie de l'enfant, ne serait-ce qu'en termes de temps passé : on estime en moyenne qu'un enfant passe le quart de son temps à jouer. **C'est parce que le jeu est un besoin essentiel, qu'i permet à l'enfant de se construire.**

Par le jeu, l'enfant entre en relation avec les autres et construit sa personnalité. Il acquiert des compétences de collaboration, de communication, de créativité, développe sa confiance en lui et en les autres.

Contrairement aux adultes, qui différencient les « temps de travail » des « temps de loisirs », le jeune enfant ne voit aucune différence entre l'apprentissage et le jeu.

Dans son esprit, tout est mêlé, et toutes les situations de la vie présentent des formes de jeux indissociables du processus d'apprentissage. Jean Piaget disait d'ailleurs que le « jeu est le travail de l'enfance ». À priori, rien n'est rébarbatif pour l'enfant, pour autant qu'on sache susciter son intérêt, ou au contraire le laisser jouer librement.

Les jeux évoluent en fonction de l'âge de l'enfant. Au départ le jeu est plutôt d'ordre locomoteur et mobilise les capacités motrices ou corporelles. Plus l'enfant grandit, plus il va apprécier les jeux collectifs ou les jeux de simulation.

L'ATSEM DANS LE JEU

Il n'est pas facile, en tant qu'adulte, et encore moins en tant que professionnel éducatif, de trouver sa place dans le jeu des enfants : devez-vous participer ou simplement surveiller ? Devez-vous vous y prendre comme si vous étiez vous-même un enfant ? Est-ce là votre rôle ? Pourrait-on vous le reprocher ? Quand et comment devez-vous intervenir ?

Vous avez clairement un rôle de surveillance.

En revanche, il est moins évident de savoir dans quelle mesure prendre part aux jeux des enfants.

Vous pouvez donc soit : Laisser l'enfant jouer tout seul, en surveillant sa sécurité. La présence d'un adulte au sein du jeu n'est pas forcement indispensable, car le ou les enfant(s) peuvent jouer seul(s). Le jeu doit être libre. D'ailleurs, il est important de laisser faire les enfants sans intervenir systématiquement car vous entraveriez certaines fonctions du jeu.

Favoriser le jeu : dans cette situation, vous n'intervenez pas, mais suscitez l'envie de jouer des enfants en adaptant le cadre (attractivité des espaces par exemple), ou en mettant à disposition différents accessoires dont l'enfant peut se saisir. Vous surveillez et êtes prêt à intervenir en cas de souci, ou si l'enfant vous sollicite.

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Ces deux modalités, où vous avez un rôle plutôt en retrait centré sur la surveillance et la mise à disposition de matériel, relèvent de vos missions.

Mais vous pouvez également choisir de participer par moment de manière plus active :

- **Organiser le jeu** : c'est-à-dire décider d'un jeu, en énoncer les règles et veiller à leur respect par les enfants. Vous ne jouez pas vous-même mais restez extérieur, afin de pouvoir trancher. Dans cette configuration, votre posture s'apparente un peu à celle d'un arbitre.

- **Jouer avec les enfants** : vous êtes un joueur, au même titre que les enfants. Bien entendu, vous jouez dans un but éducatif, vous respectez donc la règle au même titre que les enfants, ou régulez le jeu.

Vous devez moduler vos façons d'intervenir selon les moments, les situations, l'environnement, en accord avec l'enseignant.

Le maître mot est ici encore la juste mesure, car **il s'agit de susciter l'intérêt de l'enfant, de lui donner la possibilité de s'exprimer ou d'apprendre**, et non de lui mettre la pression par une « surabondance » de propositions.

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.